



LE GROUPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE (GES)

OBJECTIFS	<p>Le GES (Article L5132-15-2 du code du travail, loi du 1er déc 2008) est un groupement d'entreprises ayant pour objectifs, sur un territoire défini, de favoriser la coordination, la complémentarité et le développement économique, et de garantir la continuité des parcours d'insertion. Une personne morale de droit privé peut porter ou coordonner une ou plusieurs actions d'insertion.</p> <p>Le GES, sous forme associative, commerciale ou coopérative, se donne pour missions de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'offre d'insertion par la mutualisation des moyens, - contribuer au développement de l'emploi local, - créer de nouvelles activités, - se rendre plus lisible et être reconnu comme un acteur incontournable, pour impulser une nouvelle dynamique économique et sociale sur ce territoire - rationaliser les coûts.
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	<p>En plus de la mutualisation des moyens, le GES se définit par un projet et une stratégie commune à l'ensemble des structures (SIAE ou non) composant le groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offre de service coordonnée - stratégie globale de valorisation des compétences, de sécurisation et de progression dans les parcours - gouvernance unifiée - logique de mutualisation des ressources et des moyens - communication globalisée.
DYNAMIQUES DE STRUCTURATION	<p><u>Mutualiser les moyens :</u> Mettre en commun les services administratifs, de comptabilité et de gestion, les fonctions de direction générale, de l'accompagnement socioprofessionnel, les fonctions commerciales, d'entretiens et de maintenance par la création d'une structure spécifique.</p> <p><u>Se doter d'une stratégie:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction du développement économique (création de nouvelle activité, reprendre une activité, anticiper les changements économiques et politiques). - Adapter la gouvernance et les statuts en fonction du projet : reconnaître les parties prenantes, clarifier les niveaux de décision et de responsabilités entre administrateurs/directeurs/cadres salariés, associer les partenaires extérieurs. <p><u>Réseaux et partenariats sur le territoire:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication réseaux, reconnaissance et formalisation des partenariats - Communication commerciale commune par une logique filière d'activité ou une logique client.
EFFETS INDUITS	<p>Favoriser la pérennisation des SIAE et des autres structures par mixité des ressources, Créer une logique de parcours inter-structures pour les salariés en insertion, Développer l'activité par filière et champs d'activités, Renforcer la solidarité financière, Être reconnu comme acteurs du développement des territoires, Mutualiser les fonctions supports.</p>